
Lecture de diverses adresses qui applaudissent aux travaux de la Convention et la félicitent de la sévérité déployée contre les traîtres, lors de la séance du 9 floréal an II (28 avril 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Lecture de diverses adresses qui applaudissent aux travaux de la Convention et la félicitent de la sévérité déployée contre les traîtres, lors de la séance du 9 floréal an II (28 avril 1794). In: Tome LXXXIX - Du 29 germinal au 13 floréal an II (18 avril au 2 mai 1794) p. 434;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1971_num_89_1_28509_t1_0434_0000_4

Fichier pdf généré le 30/03/2022

attendant, il est de notre devoir de solliciter pour nos malheureux frères, des secours provisoires en attendant que la Convention nationale puisse les fixer définitivement sur les états qui lui sont adressés.

Les momens sont urgens, nos ressources s'épuisent. Une multitude d'indigens qui ont tout perdu, qui n'ont pu rien sauver se trouvent sans maisons, sans meubles, sans subsistances, et attendent de la bienfaisance de nos représentans les moyens d'exister.

2

La société populaire de Puymoisson, département des Basses-Alpes; le quatrième bataillon de l'Hérault, en garnison à Quimper; le détachement des canonnières de Meulan, en station à Péronne; les soldats-citoyens formant la garnison de Quimper; les huit sections de la commune de Reims; la société populaire de la Tour-du-Pin, département de l'Isère; celle de Martin-du-Vivier, canton de Rouen; les juges du tribunal de commerce séant à Blaye; les sapeurs de St.-Omer; la garnison et le commandant du fort de l'Isle-Pelée, devant Cherbourg; la société populaire de Fondettes, district de Tours; la société populaire régénérée de Preuilly; le conseil général de la commune de Viverols; l'assemblée sectionnaire de la section de Cérès, dite du Contrat-Social, de la commune de Reims; le septième bataillon de Saône-et-Loire, cantonné à Sainte-Gemme; la municipalité de Thin-le-Moutier; les administrateurs du district d'Uzès; la société populaire de Marcel, département de la Drôme; celle de Tonneins-la-Montagne; celle de Monclar, applaudissent aux travaux révolutionnaires de la Convention nationale, et la félicitent de la sévérité salutaire qu'elle a déployée contre les traîtres qui vouloient renverser son autorité pour y substituer leur absurde despotisme.

La Convention nationale décrète l'insertion au bulletin de ces adresses, et la mention honorable des sentiments qu'elles expriment (1).

a

[La Sté popul. de Puymoisson, au présid. de la Conv.; 25 germ. II] (2).

« Citoyen représentant,

En présentant à l'assemblée de nos respectables montagnards l'adresse ci incluse, c'est le vœu général de notre société comme ce doit être celui de tout bon républicain. Ton civisme est à l'abri de tout reproche; la place que tu occupes nous en est un sûr garant, tu appuyeras notre pétition, et le succès n'en sera pas douteux ».

Le c. de correspondance.

ALLEMAND (présid.), J. BANNET,
J. MARTIN (secrét.).

(1) P.V., XXXVI, 183. B^{4a}, 13 flor. et 14 flor. (2^o suppl¹).

(2) C 303, pl. 1107, p. 16, 17.

[Puymoisson, s.d.].

« Représentans du peuple,

La sublimité de vos travaux, les grandes et sages mesures que vous prenez pour sauver le peuple et les libertés menacées excitent en nous l'admiration et la reconnaissance qu'il nous est impossible d'exprimer.

Continuez, Législateurs, à faire usage de la massue que nous avons mise entre vos mains pour terrasser nos ennemis intérieurs, tandis que nos braves militaires se disposent à renverser les trônes chancelans des tyrans de l'Europe.

Que le nombre des factions sans cesse renaissantes et que vous anéantissez sans cesse au moment qu'elles sont découvertes ne vous étonne pas. C'est la liberté qui bouillonnant dans le creuset du gouvernement révolutionnaire rejette au dehors les matières sales et hétérogènes qui auraient pu l'obscurcir. Délivrez-la de son écume et bientôt elle brillera dans tout son éclat.

Le peuple a méprisé jusqu'ici les projets et les efforts insensés, de ses ennemis parce que des pygmées ne sauraient exciter l'attention des géants mais les scélérats dans les convulsions de leur agonie osent menacer la Convention, quelle est donc cette audace! ils veulent insurger le peuple. Qu'ils tremblent, les monstres, qu'ils apprennent que le peuple ne veut s'insurger que pour la liberté, qu'ils sachent que le signal de cette insurrection sera leur arrêt de mort.

Les républicains de ce canton qui n'ont d'autre maxime que celle de la liberté ont su se préserver de toutes les maladies liberticides. La contagion, même du fédéralisme n'a pas pu les attendre, quoiqu'elle ait obscurci durant quelques momens l'horizon politique de ce département à la suite des missions perfides et des adresses scélérates des départemens insurgés contre l'autorité nationale. Le fanatisme nous est inconnu, nous avons banni la superstition et ses ministres. L'édifice dans lequel ils jouaient leurs ridicules comédies est devenu le temple de la Raison; leur théâtre a été converti en autel de la patrie; leurs instruments d'argent et de vermeil s'acheminent vers le district et prendront la route de la monnaie.

L'esprit public de ce département fait des progrès rapides; quant à la sagesse et à la surveillance active de l'intrépide montagnard Dherbez-Latour, représentant du peuple dans ce département, le fanatisme ne tient pas à son approche, son nom seul fait crouler les autels de l'antique superstition. La raison le précède dans toutes les communes, l'énergie révolutionnaire l'accompagne, la consolation des patriotes et le désespoir des factieux et des prêtres le suivent. Que la Convention nationale et le Comité (à juste titre appelé) de salut public laissent parmi nous cet ardent ami du peuple et nous répondons du triomphe de la liberté dans ce département.

Nous vous invitons, Législateurs montagnards, à rester à votre poste où notre confiance vous a placés, jusqu'à l'entier affermissement de la République, et si des nouveaux conjurés, si d'autres factieux osent entraver la marche du